

Brevet N° **83438**
du **18 juin 1981**
Titre délivré : **6. 12 ou 18 mois**

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Monsieur le Ministre
de l'Économie et des Classes Moyennes
Service de la Propriété Intellectuelle
LUXEMBOURG

Demande de Brevet d'Invention

I. Requête

La société dite: SYNELOG SA, 4, Avenue des Fauvettes, 78380 Bougival, France, représentée par Monsieur Charles Munchen, conseil en brevets à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire (1)

dépose(nt) ce dix-huit juin 1981 quatre-vingt-un (2)
à 15.00 heures, au Ministère de l'Économie et des Classes Moyennes, à Luxembourg: (3)
la présente requête pour l'obtention d'un brevet d'invention concernant: (4)
"Profile en matière plastique, destiné à la fixation d'un double vitrage en rénovation",

2. la délégation de pouvoir, datée de Bougival le 12 juin 1981
3. la description en langue française de l'invention en deux exemplaires;
4. une planches de dessin, en deux exemplaires;
5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg,
le 18 juin 1981
déclare(nt) en assumant la responsabilité de cette déclaration, que l'(es) inventeur(s) est (sont):
Monsieur Poland MAINKA, 4, avenue des Fauvettes, 78380 Bougival, France et Madame Paulette DELHAYE, 59144 Gommegnies, France (5)

revendique(nt) pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de (6) brevet d'invention déposée(s) en (7) France
le 19 juin 1980 sous le no 80 13909 (8)

au nom de la déposante (9)
élit(élisent) pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg
11a, boulevard Prince-Henri (10)
sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les annexes susmentionnées, — avec ajournement de cette délivrance à 11 mois. (11)

Le mandataire
Charles Munchen

II. Procès-verbal de Dépôt

La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie et des Classes Moyennes, Service de la Propriété Intellectuelle à Luxembourg, en date du :



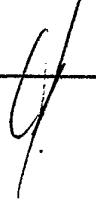
Pr. le Ministre
de l'Économie et des Classes Moyennes,
P. C.

A 68007

(1) Nom, prénom, firme, adresse — (2) s'il a lieu «représenté par ...» agissant en qualité de mandataire — (3) date du dépôt en toutes lettres — (4) titre de l'invention — (5) noms et adresses — (6) brevet, certificat d'addition, modèle d'utilité — (7) pays — (8) date — (9) déposant originaire — (10) adresse — (11) 6, 12 ou 18 mois.

2.4467

Revendication de la priorité
de la demande correspondante
déposée en France
le 19 juin 1980
sous le no 80 T3909



M E M O I R E D E S C R I P T I F
déposé à l'appui d'une demande de
B R E V E T D' I N V E N T I O N
au Grand-Duché de LUXEMBOURG
au nom de SYNELOG SA
pour: "Profilé en matière plastique,
destiné à la fixation d'un double
vitrage en rénovation".



Profilé en matière plastique, destiné à la fixation d'un double vitrage en rénovation

5 L'invention se rapporte à la pose de panneaux isolants à double vitrage sur des châssis de fenêtres ne comportant pas de feuillures de largeur suffisante pour recevoir de tels panneaux. Il s'agit donc, en pratique, de fenêtres à vitrage simple que l'on désire rénover.

10

On sait que les panneaux à double vitrage sont composés de deux vitres séparées par un intervalle d'air et réunies le long de leurs bords par un profilé métallique intercalaire (généralement en aluminium) recouvert sur sa tranche extérieure d'un joint en élastomère isolant.

On procède à la pose de ces panneaux isolants après avoir démastiqué et enlevé complètement la vitre ancienne, en mettant le panneau en place au moyen de profilés que l'on 20 fixe au châssis de la fenêtre au moyen de vis.

On a imaginé diverses formes de profilés comportant une gouttière plus large que la feuillure du châssis et destinée à recevoir le panneau isolant et une bande de fixation par 25 vis sur le montant du châssis. Le profilé le plus courant a une forme en Y: la gouttière, formée par la fourche supérieure du Y, s'appuie sur une face du montant et présente l'inconvénient d'arrêter une partie de la lumière, tandis

que la bande de fixation, constituée par la jambe du Y, placée en fond de feuillure est recouverte de mastic pour assurer l'étanchéité, ce qui nuit à l'esthétique dès que le mastic a pris la poussière.

5

L'invention a pour objet un profilé en matière plastique du type général susvisé, de pose particulièrement simple et d'adaptant à différentes formes de moulures du montant, tout en ayant un aspect esthétique satisfaisant et en offrant une 10 bonne protection aux intempéries.

Le profilé suivant l'invention comporte une gouttière en U en matière plastique relativement rigide dont une première branche latérale et le fond viennent en appui sur le fond de 15 la feuillure du montant, tandis que la seconde branche latérale est en saillie par rapport à la face extérieure du montant et est caractérisé par une lame en matière plastique relativement rigide, perpendiculaire au fond de la gouttière et partant de la face dudit fond opposée aux branches, 20 ladite lame étant placée pour venir en appui sur la face extérieure du montant et par une bande de matière plastique articulée sur la première branche latérale et relativement souple, de façon à venir épouser la moulure du montant située du côté intérieur de la fenêtre, ladite bande servant 25 à la fixation du profilé au moyen de vis coopérant avec un cache-vis.

Les diverses particularités, ainsi que les avantages de l'invention, apparaîtront clairement à la lumière de la 30 description ci-après.

La figure unique du dessin annexé représente, vu en coupe par un plan perpendiculaire à un montant de châssis, un profilé conforme au mode d'exécution préféré de l'invention.

35

On voit que ce profilé comporte une gouttière en U en matière plastique relativement rigide, dont la branche latérale 11 et le fond 12 viennent en appui en fond de

feuillure. Cette gouttière est destinée à recevoir un panneau à double vitrage P. L'autre branche latérale 13 de la gouttière est décalée par rapport à la face extérieure E du montant M du châssis, la largeur du fond 12 étant 5 supérieure à celle de la feuillure. Perpendiculairement au fond 12 et solidaire de la face de celui-ci, opposée aux branches 11 - 13, une lame de matière plastique 2, de même rigidité que celle de la gouttière, vient s'appuyer sur la face E.

10

Une bande de matière plastique relativement souple 3 est articulée en 31 (par exemple au moyen d'une bande étroite de matière plastique encore plus souple faisant charnière) à la branche latérale 11, la région 31 étant située à l'endroit 15 où la branche 11 fait saillie hors du fond de feuillure : la bande 3 peut ainsi épouser la face I du montant, plus ou moins inclinée suivant les châssis et comportant éventuellement une moulure. Elle reçoit des vis de fixation à ladite face et un cache-vis 4, lui-même en matière plastique, 20 s'articule dans la région 31 ou au voisinage de celle-ci et vient s'accrocher au bord extérieur de la bande 3.

Entre le fond de feuillure et les parties en appui de la gouttière, on disposera habituellement une garniture 25 d'étanchéité. On notera que le trajet que devrait suivre l'eau (ou la poussière) pour pénétrer vers l'intérieur du châssis entre celui-ci et le profilé comportant un premier angle à la liaison des parties 2 et 12, un second angle à la liaison des parties 12 et 11 et un troisième angle à la 30 liaison des parties 11 et 3, une excellente protection est assurée.

Le profilé étant en fond de gouttière, il ne masque pas sensiblement la lumière. Sa pose est particulièrement simple 35 et son aspect esthétique satisfaisant.

Il va de soi que des modifications de détail pourront être apportées au profilé décrit et représenté, sans s'écartez de l'esprit de l'invention.

Revendication de brevet

Profilé en matière plastique destiné à la fixation d'un panneau isolant à double vitrage sur un châssis de fenêtre, 5 comportant une gouttière en U en matière plastique relativement rigide dont une première branche latérale (11) et le fond (12) viennent en appui sur le fond de la feuillure du montant, tandis que la seconde branche (13) latérale est en saillie par rapport à la face extérieure du 10 montant,

caractérisé par une lame (2) en matière plastique relativement rigide, perpendiculaire au fond (12) de la gouttière et partant de la face dudit fond opposée aux branches, ladite lame étant placée pour venir en appui sur 15 la face extérieure du montant et par une bande de matière plastique (3) articulée sur la première branche latérale et relativement souple, de façon à venir épouser la moulure du montant située du côté intérieur de la fenêtre, ladite bande (3) servant à la fixation du profilé au moyen de vis et coopérant avec un cache-vis (4)

Dessins : 1 planches

6 pages dont 1 page de garde
3 pages de description
1 page de revendications
1 tirage descriptif

Luxembourg, le 10 juil 1981

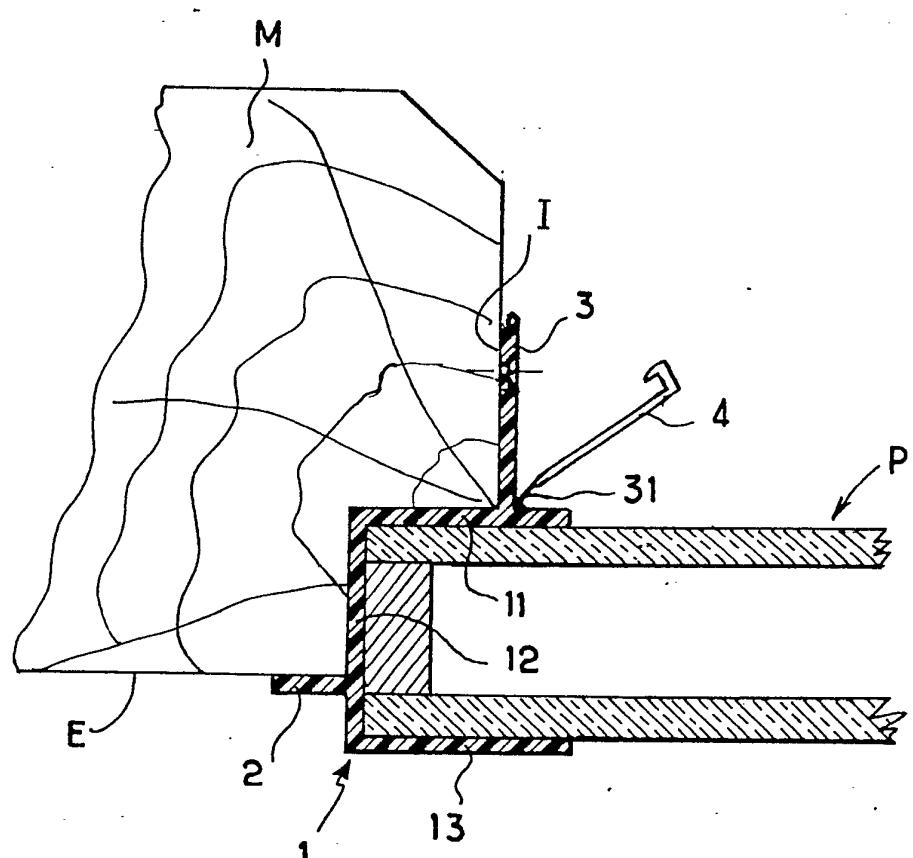
Le mandataire :

Charles Munchen.
Charles Munchen

Abrégé

Profilé en matière plastique destiné à la fixation d'un panneau isolant à double vitrage sur un châssis de fenêtre, comportant une gouttière en U en matière plastique relativement rigide dont une première branche latérale (11) et le fond (12) viennent en appui sur le fond de la feuillure du montant, tandis que la seconde branche (13) latérale est en saillie par rapport à la face extérieure du montant, caractérisé par une lame (2) en matière plastique relativement rigide, perpendiculaire au fond (12) de la gouttière et partant de la face dudit fond opposée aux branches, ladite lame étant placée pour venir en appui sur la face extérieure du montant et par une bande de matière plastique (3) articulée sur la première branche latérale et relativement souple, de façon à venir épouser la moulure du montant située du côté intérieur de la fenêtre, ladite branche (3) servant à la fixation du profilé au moyen de vis coopérant avec un cache-vis (4).





Charles Kuechen.